

DELEGATION DU PERSONNEL DE TOURS DU 13 JUILLET 2010

Etaient présents :

Thibault QUEY - Directeur des Assurés de l'Etranger de Tours
Marina CUZON – Responsable des Ressources Humaines de Tours

Anthony ACHILLE - Délégué du personnel titulaire UNSA
Elisabeth MAUGARS – Représentante Section Syndicale UNSA
Christina HELLO - Déléguée du personnel suppléante UNSA
Mickaël VEZIN - Délégué du personnel titulaire UNSA
Isabelle MIGNON - Déléguée du personnel suppléante CGT
Sonia HERNANDEZ – Déléguée du personnel titulaire CGT
Francine MOUS - Déléguée du personnel suppléante CGT
Antonin ROSSILLI – Délégué du personnel titulaire CGT
Catherine COYNE - Déléguée du personnel titulaire FO

Excusés:

Julie LIBOUREAU - Déléguée du personnel titulaire CGT
Marie-Françoise TOUZERIE - Déléguée du personnel suppléante CGT
Yves HERICIER - Délégué syndical FO
Sylvie WUNENBURGER - Déléguée du personnel suppléante FO
Liliane SENNE - Déléguée du personnel titulaire CFDT
Pascale HUBERT - Déléguée du personnel suppléante CFDT
Vincent MERCIER - Délégué du personnel suppléant CFDT
Didier PLAT - Délégué du personnel titulaire CFDT

Mme CUZON ouvre la séance à 10 h.

UNSA

QUESTIONS

1. L'accord d'une place réservée pour les chauffeurs à la gare de Saint-Pierre est-il trouvé ?
2. Quelle est l'enveloppe budgétaire pour l'attribution des points de compétence 2010 et à quelle date nous sera-t-elle communiquée ?
3. A quelle date débutera la prochaine formation retraite ?
4. Des collègues retenus pour la prochaine formation retraite aimeraient connaître à l'avance (compte-tenu que la période actuelle est celle des congés) le nombre de jours qu'ils doivent garder pour les congés obligatoires.
5. A quelle date les collègues de la dernière formation retraite, et qui sont titularisés, auront le rattrapage salarial des périodes d'immersion ? Et le montant ?
6. Où en est-on de l'écoute terrain et de la présentation qui peut en être faite ?
7. Des questions se posent sur le cumul
 - du congé sabbatique
 - du congé sans solde
 - du congé pour création d'entrepriseLes 3 possibilités sont-elles cumulables ? Y-a-t-il un ordre de priorité ?
8. Quelles sont les modalités précises de la demande de congé pour "création d'entreprise" ?
9. L'enquête UCANSS a-t-elle remis ses résultats et si oui en aurons-nous une présentation ?

REPONSES

1. L'accord avec l'entreprise TPA (Touraine Point Accord) a été conclu. Les chauffeurs pourront donc avoir une place de parking au parcotrain avec les véhicules Cnav. Cette mesure est entrée en vigueur le 12 juillet.
2. L'enveloppe budgétaire pour l'attribution des points de compétence est de 25% pour 2010.
3. La prochaine formation retraite débutera le 13 septembre.
4. L'information leur sera communiquée prochainement.
5. Au mieux en juillet, au plus tard en août.
6. Les éléments de communication sur les différentes composantes du dispositif d'écoute terrain sont en cours de finalisation. Une communication sera réalisée prochainement sur le sujet.
7. Les trois possibilités sont cumulables, sous certaines conditions pour ce qui est du congé sabbatique et du congé création d'entreprise. Ainsi, pour bénéficier d'un congé sabbatique, il ne faut pas avoir bénéficié d'un congé pour création d'entreprise ou congé sabbatique au cours des 6 années précédentes. Par ailleurs, il n'y a pas d'ordre de priorité.
8. La demande de congé pour création d'entreprise doit être faite 2 mois avant la date envisagée de départ. Sur le courrier doit figurer la date de départ souhaitée et la durée du congé envisagée ainsi que l'activité de l'entreprise à créer ou à reprendre.
9. A ce jour, nous n'avons pas encore eu les résultats du baromètre social institutionnel. Une communication sur le sujet est prévue à la rentrée.

ne

QUESTIONS

10. Déplacements Paris

Des collègues vont en formation ou tout simplement des déplacements professionnels ont lieu à Paris. A leur retour, des collègues découvrent que les tickets de métro ne sont pas remboursés à l'unité mais sur la base du montant du carnet de 10. Il n'y a pas que des habitués aux déplacements parisiens et il serait donc judicieux que les collègues soient prévenus de cet inconvénient (par Tam-Tam etc. ou tout simplement par Lotus prévenir les intéressés lorsqu'ils réceptionnent leur E-billet SNCF).

Des collègues nous suggèrent que la Cnav remettent en échange 2 tickets de métro (ou 4 si 2 jours de déplacement) aux salariés qui effectuent pour la première fois ou très rarement des déplacements à Paris et dans tous les cas (pour les collègues n'ayant jamais effectué de premier déplacement). Il est demandé le remboursement intégral.

11. Travaux Tours

Lors de la séance plénière du 11 juin, la Direction nous a précisé qu'un certain nombre de travaux vont avoir lieu (local scannérisation...). Tout cela aura-t-il lieu en 2010 ?

12. Conditions de travail et demande de rétrogradations par les collègues de leur poste de travail : qu'envisage la Direction pour écouter les collègues et empêcher cette situation jugée inacceptable par les collègues ?

13. Congés juillet et août et organisation

L'accord 35 heures et plus précisément accord ARTT (aménagement et réduction du temps de travail) stipule que la présence minimale est de 30% en juillet et août dans l'unité de travail. Des collègues s'interrogent sur la cohérence de la note de service de M. QUEY, directeur de la DAE d'activité en binôme... car ne serait-il pas plus judicieux d'alléger justement des "charges" ?

REPONSES

10. Effectivement, l'indemnisation des tickets de métro s'effectue sur la base du prix du billet au carnet (au 1er juillet les 10 billets coûtent 12 euros soit une prise en charge CNAV de 1,20 € par trajet gare - lieu de mission) sans que soit exigé systématiquement, pour une mission aller / retour sur un jour, la production du billet utilisé. En revanche, pour une mission sur plusieurs jours les billets sont exigés.

Concernant les voyageurs occasionnels, l'Agence Comptable n'envisage pas de gérer un stock matière de tickets de métro, tant la procédure serait lourde et contraignante (autorisation, disponibilité, suivi...).

La prise en charge des tickets unitaires (1,70 € au 01/07/2010) sur production du justificatif idoine va être examinée pour les déplacements occasionnels des agents de Tours. Toutefois, si cela est mis en place, ce sera bordé (nombre de voyages et période prise en compte) afin que cette prise en charge ne se généralise pas au détriment de la procédure actuelle (en raison du coût moindre pour la Cnav).

11. Les travaux consécutifs au déploiement de l'applicatif DDRA (échanges DAIF – DAE) au sein des secteurs archives employeur sont théoriquement planifiés lors du dernier trimestre 2010. Aucune planification n'est arrêtée à ce jour pour les travaux pouvant être induits par le projet national de numérisation des flux entrant.

12. Les situations mentionnées, peu nombreuses, reposent naturellement sur des situations individuelles ne pouvant faire l'objet d'une généralisation. Ces situations particulières sont suivies et prises en charge directement par le directeur de la DAE.

Au-delà de ces deux situations individuelles, comme il vous l'a déjà été indiqué, la direction a créé un Comité de Veille Sociale, chargé de réaliser un diagnostic approfondi puis de mettre en place un dispositif pérenne de gestion et de prévention des risques psychosociaux. Un pré-diagnostic quantitatif est actuellement en cours. Les partenaires sociaux seront associés au projet.

13. La note de service n° 12/2010 précise les priorités de traitement dans les agences retraite lors des périodes d'absence des TC ainsi que les modalités de gestion à mettre en œuvre à cette occasion.

QUESTIONS

1. Combien y-a-t-il eu de recrutements "extérieurs" pour la prochaine formation de TC ?
2. A-t-il été fait appel à des personnes ayant déjà postulé à la Cnav et ayant eu des tests "positifs" ?
3. Y-a-t-il eu des postulants en "interne" à la Sécurité Sociale ?
4. Nous demandons à ce que le paiement des points de compétence pour 20% des agents intervienne très rapidement. Ce plancher de 20% n'est pas soumis à l'agrément ou au non agrément de l'accord salarial (le réajustement se faisant, éventuellement ultérieurement).
5. La Direction indique dans la dernière Délégation du Personnel qu'une expérimentation de la numérisation des flux entrants aura lieu en 2011 au sein de différentes Cram pilotes.
Pourquoi, alors, est-ce sur le budget 2010 qu'est affecté une somme dans le "budget investissement" pour un local de scannérisation à Tours ?
La Direction peut-elle nous confirmer que la Cnav est Cram pilote ?
6. Les tâches des services Courriers se multiplient :
 - majoration PR (4 agents pour quels travaux ?)
 - qualification Doc ER (5 agents + 1 agent de maîtrise)
 - Aide au 611
 - future prise en charge Maroc pour les soins de santé....
 Des collègues des Services "courrier" vont partir en formation TC, en congé maternité.
Nous demandons le remplacement de tous les agents partant de ces secteurs, y compris des cadres, en particulier Mme Annie GERARD.
Un taux de remplacement "très loin du 1 pour 1" selon les termes de la Direction, en application de la Cog 2009/2013, ne peut que fortement dégrader les conditions de travail du personnel et la qualité du service rendu aux assurés.

REPONSES

1. 3 recrutements externes sont en cours pour la prochaine formation retraite.
2. Oui.
3. Oui.
4. La mise en paiement des points de compétence sera effectuée en juillet ou au plus tard au mois d'août.
5. La Cnav est effectivement caisse pilote sur le projet numérisation des flux entrants. Un budget a été identifié sur l'exercice 2010 à titre conservatoire.
6. Les quatre agents vont qualifier l'outil de saisie WEB EIRR (Echange inter-régimes de retraites) via le portail EOPPS (espace des organismes partenaires de la protection sociale) pour augmenter l'automatisation des calculs de la majoration PR. Le groupe de travail composé de cinq agents et un agent de maîtrise et piloté par un responsable de secteur est chargé de mettre à jour la documentation courrier.
Cette activité ponctuelle ne s'étendra que sur quelques semaines.
Le remplacement des collègues quittant les secteurs « courrier » sera étudié au cas par cas.

QUESTIONS

7. La Direction de la DAE peut-elle nous donner des précisions sur "l'accord de principe" qu'aurait donné le responsable de cette Direction pour que des agents des secteurs "courrier" de la DAE prennent en charge une partie des communications téléphoniques que la plate-forme téléphonique ne pourra pas absorber lors des pics d'activité prévisibles (campagne DGI, envoi de relevés...). Combien d'agents ? Pendant combien de temps ? Dans quelles conditions ?
8. Le nombre d'agents sur la plate-forme est connu, le nombre de communications téléphoniques maximum absorbables est connu. La quantité d'appels lors des pics (DGI et relevés de compte) est prévisible. Il est donc possible d'indiquer l'ordre de grandeur du nombre d'appels à prendre en charge par les autres secteurs que la plate-forme prévue. De combien sera-t-il pour Tours ?
9. Les Assistants Techniques vont prendre en charge de "nombreuses études" forçage carrière pour la majoration enfant et surtout pour les SAM polypensionnés aussi bien pour les plus de 10000 dossiers en stock que pour le flux. Aussi demandons nous le renforcement des effectifs dans ce secteur.
10. Nous demandons à ce que la formation sur la vérification de l'authenticité des pièces d'état civil étrangers soit faite par des agents ou cadres de la Sécurité Sociale et non pas par la Police ou l'armée (gendarmerie).

REPONSES

7. La réorganisation de la plate-forme téléphonique de la CNAV doit faire l'objet d'une présentation devant le CE en juillet. A cette date, l'ensemble des éléments mentionnés n'est donc qu'à l'état de projet.
8. La réorganisation de la plate-forme téléphonique de la CNAV doit faire l'objet d'une présentation devant le CE en juillet. A cette date, l'ensemble des éléments mentionnés n'est donc qu'à l'état de projet.
9. L'assistance technique de la DAE vient de rejoindre la DPR. Par ailleurs, comme l'indique la question, de nouvelles charges vont venir impacter l'assistance technique. De ce fait, un état des lieux entre les charges et les moyens sera effectué cet été. En fonction de cet état des lieux, les moyens seront, le cas échéant, ajustés aux besoins.
10. La formation sur la fraude documentaire est un module proposé par les partenaires avec lesquels la CNAV a établi des échanges et travaille sur la prévention et la lutte contre la fraude. Le renforcement de la qualité des identifications est un des axes du contrat pluriannuel de gestion, cette formation dispensée par des professionnels de la fraude documentaire s'inscrit dans cette perspective.

QUESTIONS

1. Dans le cadre de la réorganisation interne du département des Services Généraux, nous vous demandons d'aligner le coefficient des électriciens de Tours sur celui de leurs collègues parisiens, à savoir le niveau 4.
2. Nous demandons le retrait du script questions-réponses sur la réforme des retraites. Les salariés de la Cnav ne sont en aucun cas les porte-paroles du gouvernement. Ils n'ont donc pas à expliquer les conséquences d'une réforme ni débattue et encore moins votée par le parlement.
3. Le ministère vient d'agréer l'accord salaires. Cet accord prévoit un GVT de 2%. Rien ne s'oppose à la mise en paiement des points de compétence. A quelle date interviendra le rappel ? Quel sera le pourcentage de collègues bénéficiant de points ?
4. Combien d'agents sur le site n'ont eu aucun point de compétence depuis la mise en place de la dernière classification. Nous souhaitons avoir des réponses par catégories : cadres, employés, personnel administratif, personnel informaticien.
5. Combien d'agents du site sont concernés par les dispositions de l'accord Cnav du 2 mars 2008 relatif à l'évolution salariale des représentants du personnel élus ou désignés (condition d'une activité syndicale supérieure aux 2/3 d'un temps plein).
6. Le responsable des rédacteurs n'étant pas remplacé, un certain nombre de tâches qui étaient de sa responsabilité vont être reportées sur les rédacteurs. Nous demandons l'attribution d'une prime pour les collègues de ce secteur. Le financement de celle-ci pourrait être assurée par les points économisés du fait du non-remplacement de M. AUGER.
7. Des CDD ont-ils été recrutés récemment sur Tours ? Si oui, nous souhaitons en connaître le nombre et leur affectation.

REPOSES

1. Tout d'abord, les électriciens d'Ile-de-France sont positionnés sur un niveau 4 car ils ont un niveau de responsabilité et d'autonomie supérieur aux électriciens de Tours. En effet, ils interviennent seuls dans les différentes agences d'Ile-de-France. Par ailleurs, d'une manière plus globale, une étude sur les différents emplois de la Direction des Infrastructures va être lancée prochainement.
2. La CNAV en tant que principal opérateur dans le domaine des retraites a pour mission d'assurer l'information des futurs retraités. C'est à ce titre qu'a été diffusé le script questions réponses.
3. La mise en paiement des points de compétence sera effectuée en juillet ou au plus tard au mois d'août. L'attribution des points de compétence sera rétroactive à la date du 1^{er} janvier 2010 en lieu et place de la date du 1^{er} mars qui était auparavant retenue. L'enveloppe budgétaire pour l'attribution des points de compétence est de 25% pour 2010.
4. Cette question relève de la compétence du CE à qui un bilan est présenté chaque année.
5. Les bénéficiaires du rattrapage salarial seront connus dans le courant du dernier trimestre.
6. La nouvelle organisation du secteur des rédacteurs n'engendre pas la prise en charge d'activités nouvelles par les rédacteurs. A ce titre, aucune attribution de prime n'est envisagée.
7. Un CDD a été recruté pour le site de Tours. Cette personne a été affectée au département Qualité, Méthodes et Sécurité de la DSI.

Me

QUESTIONS

8. Existe-t-il des contrats de mise à disposition conclus avec des entreprises de travail temporaire ? Si oui, nous souhaitons prendre connaissance de ces contrats.
9. Existe-t-il des salariés employés sous contrats particuliers ?
10. Quand sera payé le rappel de salaires des nouveaux TC retraites ?
11. Comment et par qui sont indiquées dans Starh les absences syndicales de l'application Cosy ?
12. Lors de précédentes délégations, vous aviez laissé entendre qu'il y aurait des possibilités de débouchés pour les collègues qui se trouvaient dans le vivier depuis un certain nombre d'années. Les récents choix de nomination à des postes d'encadrement ne vont pas dans ce sens. Comment comptez-vous sortir ces collègues du vivier ?
13. Nous avons demandé lors de la DM du mois de mars 2010 qu'une connexion anonyme soit créée pour le BSP. Cette demande était en cours d'examen. Où en est-on ?

REPONSES

8. Nous travaillons avec une entreprise de travail temporaire pour le remplacement de l'infirmière du travail pendant ses congés. Le contrat peut être consulté au secrétariat des Services Généraux.
9. Non, il n'y a plus de contrats dits particuliers à la Cnav.
10. En juillet ou au plus tard au mois d'août.
11. C'est l'administration du personnel qui saisit dans Starh les absences syndicales sur la base d'un récapitulatif nominatif venant du gestionnaire COSY.
12. Les nominations sur les postes de manager ne reposent pas sur le principe de l'ancienneté au sein du vivier. Le directeur intègre toutefois ce paramètre lors sa prise de décision afin de favoriser sur le moyen terme une plus grande fluidité dans le fonctionnement du vivier.
13. Aucune décision n'a été prise à ce jour.

Mme CUZON clôture la séance à 11 h 10.

